



Madame, Monsieur,

Après les intempéries de l'hiver 2018, des travaux de remise en état par l'entreprise Jamen sont en cours de réalisation sur la piste allant du 1^{er} Villard au hameau du Monthyon (partie Le Villaret – Pont des Reisses) et sur celle allant du Pont des Reisses à la prise d'eau de la combe du Bacheux.

Compte tenu de la présence de la conduite d'eau qui impose d'éviter un gros compactage mécanique, afin que les matériaux se tassent et pour empêcher une détérioration prématurée de la piste nouvellement refaite, la circulation sera interdite par un arrêté municipal temporaire à tout véhicule du 14 septembre 2018 au 10 octobre 2018, depuis le pont des Reisses jusqu'à la prise d'eau de la combe du Bacheux. L'interdiction sera matérialisée par des obstacles.

C'est une condition indispensable pour garantir l'efficacité des travaux effectués qui s'élèvent à 73 009.80 € TTC.

Pour mémoire, un arrêté d'interdiction de circulation, pris par les maires de Saint-Alban-des-Villards et Saint-Etienne-de-Cuines couvre la piste du Monthyon, depuis le lieu-dit Le Villaret (fin de la partie goudronnée de la piste de la forêt du Nant) jusqu'au hameau du Monthyon. Les voitures l'empruntent donc à leurs risques et périls.

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait le 13 septembre 2018.

M. LAZZARO Dominique
Maire de Saint Etienne de Cuines

Mme DUPENLOUP Jacqueline
Maire de Saint Alban des Villards

